

VALEUR ÉCONOMIQUE DE LA FORÊT DES CORBIÈRES ET DES PYRÉNÉES AUDOISES

Indice bibliographique: F 9 (44.87)

Dans un tableau très documenté, remarquablement illustré, DE FALVELLY a décrit, en 1933, « Les richesses forestières du département de l'Aude » (1), qui longtemps ont été inexplicablement méconnues. Or, de même que selon les géographes, l'Aude résume heureusement les richesses de la France, d'une diversité si harmonieuse, de même la forêt audoise présente, des bords de la Méditerranée aux Pyrénées, tous les types de forêts françaises, depuis les maigres taillis de chêne vert « petits bois ardents, tordus, misérables, qui ne mangent pas à leur faim, mais qui restituent en baumes et en parfums leur faible nourriture » (Paul MORAND) jusqu'aux sapinières qui ne le cèdent en rien aux plus beaux massifs des Vosges et du Jura.

La forêt couvre dans l'Aude 70 à 100.000 ha, suivant qu'on y comprend ou non des garrigues à bois de chêne très clairié. Le domaine de l'Etat est de 23.300 ha, dont 11.500 ha en forêts, 11.800 ha en séries de reboisement; les communes possèdent 20 à 30.000 ha, les particuliers 30 à 50.000 ha.

Notre étude, limitée à la zone d'action de la Fédération Pyrénéenne d'Economie Montagnarde, ne portera que sur la région des Pyrénées audoises de la Haute Vallée de l'Aude, et la région montagnaise voisine, des Corbières, la première, remarquable par sa valeur économique actuelle, l'autre, par une « valeur d'avenir » qu'ont révélée les travaux de reboisement.

Dans la haute vallée de l'Aude, où les forêts feuillues servent presque exclusivement à approvisionner les habitants en bois de chauffage, les sapinières ont de beaucoup la plus grande importance économique. Elles couvrent 8.400 ha de forêts domaniales, 3.600 ha de forêts communales, 7.000 ha de forêts particulières classées forêts de protection et soumises au contrôle de l'administration des Eaux et Forêts.

En 1933, DE FALVELLY estimait à environ 2 millions de m³ le matériel sur pied, à 35.000 m³ la possibilité annuelle des sapinières domaniales. Ces forêts traitées en futaie régulière en vue de la pro-

(1) Revue « Le Chêne », Marseille, 1933, p. 67.

duction de bois de très fortes dimensions avaient une densité souvent excessive, que les exploitations de guerre ont réduite. Les inventaires de 1921 avaient par exemple dénombré sur 76 ha du canton du Clot Nègre en forêt domaniale de la Plaine, près de 50.000 mètres cubes de bois, en arbres atteignant jusqu'à 42 mètres de hauteur totale.

Les sapinières communales se rapportent à deux types: l'un analogue aux forêts domaniales, comprenant les massifs attribués aux communes en cantonnements des droits d'usage, l'autre provenant de l'enrésinement de taillis de hêtre. Leur production est de l'ordre de 5.000 m³.

Quant aux forêts de protection, intensivement exploitées — souvent par réalisation de tous les arbres de dimensions commerciales — de 1906 à 1918, leur rôle dans l'économie locale est actuellement restreint. Les coupes autorisées par l'administration des Eaux et Forêts ont porté en moyenne, par an, sur 6.000 m³ de 1928 à 1937 et 4.000 m³ de 1938 à 1947.

En 1950, la valeur sur pied des coupes en forêts domaniales est d'environ 80 millions de francs, les bois étant exclusivement utilisés en sciages.

Quant à la valeur commerciale de ces produits, si le sapin de l'Aude ne partage plus la désaffection qui frappe encore le sapin d'autres régions pyrénéennes, les produits de certaines forêts restent sous-estimés. Certes, le temps n'est plus où une circulaire du Ministre des Travaux Publics (1) recommandait au Préfet de ne pas systématiquement interdire le Sapin de l'Aude dans les bâtiments civils. Mais il est à peu près certain que les sapinières de haute altitude donnent des produits qui, judicieusement usinés et stockés, pourraient rivaliser avec les bois dits du Nord les plus appréciés.

A la limite inférieure de la sapinière, entre 500 et 800 m. s'étend une zone de « pinouses », couvrant environ 1.500 ha de peuplements de pin sylvestre, de qualité souvent médiocre, rongés par les incendies.

Dans les Corbières, la quasi-totalité des forêts naturelles est à l'état de taillis, et n'offre, pour le présent et l'avenir, qu'un intérêt économique médiocre. Une mention doit être faite des 1.500 ha de pinèdes des Corbières orientales, où le pin maritime peut donner des bois de caisserie ou des coffrages.

Les reboisements résineux, en pins noirs en grande majorité, couvrent environ 2.500 ha qui ne donnent encore que des bois de mine ou des poteaux télégraphiques. Seuls les Cèdres du Riassesse, qui s'étendent sur près de 300 ha, ont une valeur économique compara-

(1) 25 juillet 1849. Cette circulaire était provoquée par les travaux d'une Commission chargée en 1846 par le Ministre des Finances d'étudier comparativement les Sapins de l'Aude et les bois exotiques.

ble à celle des sapinières: ils représentent un capital-or égal au prix total de la création des 1.800 ha de la forêt du Riالسسه. Malheureusement, des difficultés d'exploitation, notamment le manque de chemins accessibles aux camions, ralentissent l'évolution de ces reboisements vers la forêt définitive.

Quelle que importante que soit la production des sapinières audoises, elle est insuffisante pour assurer l'approvisionnement des scieries locales. La haute vallée de l'Aude possède, réparties dans les centres de Quillan, Axat, la vallée du Rebenty, le pays de Sault, 13 importantes scieries et 12 d'importance moyenne. Depuis 1939, 9 établissements nouveaux se sont installés dans la vallée moyenne.

Tous ces établissements ont modernisé leur outillage. Pour fonctionner normalement, les scieries de la haute vallée auraient besoin de 70.000 m³. Nous avons vu que seules les forêts soumises au régime forestier apportent régulièrement sur le marché un important volume de grumes. En l'état actuel des choses, il n'est pas possible de dire si cet apport se maintiendra: alors qu'en 1929-1930 leur contribution était de 46.000 m³ de grumes, elle est tombée à 37.000 m³ en moyenne de 1943 à 1947 (1). On ne peut pas raisonnablement escompter un apport des forêts particulières avant de nombreuses années.

Les comparaisons d'inventaires, les sondages à la tarière le confirment: dans des parcelles en sol profond argilo-calcaire, dans les combes, des productions annuelles de l'ordre de 12 à 15 m³ ont été constatées; les sondages ont révélé des temps de passage de 4 à 8 ans pour des arbres moyens. On atteindrait assez facilement le but en pratiquant des coupes d'éclaircie dans les perchis — opérations rarement pratiquées en raison de la surveillance constante qu'elles exigent — en réduisant l'intensité et la durée de rotation des coupes, en pratiquant des crochetages ou des labours avec charrues à disques pour hâter et régulariser la régénération. Mais une sylviculture intensive exige des moyens en personnel et en matériel, des méthodes autres que celles dont disposent les forestiers locaux.

A échéance plus lointaine, le reboisement peut apporter la solution définitive. D'après les statistiques établies en 1939 (L'Agriculture de l'Aude, Gabelle. - Carcassonne), la surface des landes et terres incultes est, pour la haute vallée de l'Aude:

Canton de Quillan	8.800 ha
Canton d'Axat	9.000 ha
Canton de Belcaire	6.700 ha
	<hr/>
Total	24.500 ha

(1) La réalisation des arbres tués par une longue sécheresse a mis en 1949-50 d'importantes quantités supplémentaires de bois sur le marché. Mais en l'absence de tout inventaire depuis 1939, il n'est pas possible de dire si la production ne sera pas diminuée sensiblement dans les années à venir.

En réservant au bétail les terrains nécessaires au parcours, en délaissant les sols exposés au Sud, peu favorables aux arbres, on pourrait rendre à la forêt un tiers au moins de cette étendue, et créer une forêt de près de 8.000 ha. Un effort analogue serait possible dans les Corbières, en limitant les travaux aux 20.000 ha de terres récupérables dans les Corbières centrales et occidentales. Il faut noter que point ne serait besoin de passer par l'intermédiaire des pins; dans la haute vallée de l'Aude, l'épicéa en plein découvert, le sapin à l'abri des broussailles constitueraient une forêt capable de se régénérer naturellement. Dans les Corbières, ces essences seraient remplacées par le cèdre et des sapins méditerranéens.

*
* *

La valeur économique des forêts de montagnes de l'Aude dans leur état actuel est loin d'être chose négligeable. Il n'apparaît pas de bonne politique de se borner à réaliser des améliorations lentes et limitées. Les Pyrénées audoises, les Corbières peuvent prétendre à une vie plus dense, et nous souhaitons que les suggestions que nous avons présentées puissent y aider.

L. NICOLEAU et M. CANABY.
